

La vérité sur les retraites

Février 2025

« Le triomphe des démagogues est passager, les ruines sont éternelles. »

(Charles PÉGUY)

Dans le désordre de nos finances publiques sans pareil en Europe (avec une impasse budgétaire de l'ordre de 30 % et un déficit/PIB du double des autres pays), les retraites font figure de l'éléphant au milieu du jardin. Elles représentent en effet 400 milliards, soit le quart de nos dépenses.

Alors que dans notre système par répartition les cotisations devraient financer les pensions, on peut estimer qu'aujourd'hui seuls les 2/3 de la masse des retraites sont effectivement financés

par des cotisations, le dernier tiers étant financé par des subventions de l'État et marginalement des impôts, comme démontré par M. Jean-Pascal BEAUFRET, ancien directeur général des impôts, qui se fonde sur le dernier rapport des comptes sociaux de décembre 2024.

Les retraites des agents publics ne sont pas financées

Le rapport de décembre 2024 sur les comptes de la sécurité sociale analysé par M. BEAUFRET indique que le financement des retraites du secteur public n'est bouclé que par une subvention de l'État de 80 milliards environ ! Cette énorme subvention qui représente cumulée l'équivalent de la moitié de notre endettement supplémentaire depuis 2017 pallie le manque de cotisations.

En effet, le secteur public tend vers un cotisant seulement pour un retraité alors que le régime général, officiellement en déficit de 6 milliards, tend vers 1,5 cotisant pour un retraité. Rappelons qu'à la Libération nous étions à 6 pour 1 et en 1981 à 4 pour 1.

Les subventions publiques aux retraites se détaillent dans le tableau qui suit.

Extraits du Rapport Des Comptes De La Sécurité Sociale (décembre 2024) présenté par J-P. Beaufret :

Total subventions = 78,6 milliards d'euros

- dont employeurs publics : 49,8 Mds d'euros
- dont subventions exonération : 4,6 Mds d'euros
- subventions régimes spéciaux : 7,6 Mds d'euros

(hospitaliers et territoriaux)

- divers transferts : 16,6 Mds d'euros

Cette situation reflète un âge de départ prématuré, la faiblesse du taux d'activité des seniors, ainsi que des exonérations de cotisations pour les agents publics.

Dans le régime général, le léger déséquilibre actuel tendrait, selon le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), vers 14 milliards en 2030.

La grande imposture du débat public de 2023 a été de s'en tenir à ce seul chiffre à défaut de consolider l'ensemble des comptes dont ceux du budget de l'État qui contribue donc aux retraites pour 80 milliards environ.

Chacun pouvait paraître de bonne foi en l'absence d'une vision d'ensemble qui n'intéressait pas les médias. Mais de fait le débat était manipulé et biaisé.

L'actuel Premier ministre s'était passionné pour le sujet et avait établi, comme Commissaire au Plan, une note détaillée qui n'avait connu aucun succès.

En confiant une mission d'enquête à la Cour des comptes, M. BAYROU crée les conditions pour que la bombe des retraites éclate enfin et désamorce ainsi le risque de censure du gouvernement. Il place chacun devant ses responsabilités. Le COR n'est pas en cause.

Votre chroniqueur ne fait donc que précéder l'événement , ce qui est dans la vocation du C.E.P.S. : soutenir la vérité en avance et proposer.

Les retraites coûtent trop cher en France en raison d'un taux d'inactivité des séniors anormalement élevé :

Le poids des pensions dans le PIB atteint 14 %, chiffre généralement supérieur à la plupart des pays, Italie exceptée où la retraite tend vers 67 ans.

Dans une chronique récente des Échos, Gilbert CETTE, président du COR et par ailleurs économiste distingué, faisait remarquer que notre taux d'activité des séniors était, entre 60 et 64 ans , inférieur de 30 points aux niveaux observés dans les pays d'Europe du nord. Et de 15 à 20 points inférieur entre 55 et 60 ans.

Cette anomalie nous coûte selon cet économiste 140 milliards (!) en cotisations et impôts perdus, soit plus que la totalité de notre déficit primaire des finances publiques (avant paiement des intérêts). Nous ne travaillons pas assez; on le savait déjà par les rapports de l'OCDE.

Les entreprises ont également leur part de responsabilité qui emploient insuffisamment les séniors ou cherchent à s'en débarrasser.

En définitive, LA FRANCE S'ENDETTE MASSIVEMENT POUR FINANCER SON MANQUE D'ACTIVITÉ. Et sur le dos des générations suivantes.

L'âge légal de départ en retraite est d'ailleurs substantiellement différent en France des autres pays où il tend progressivement vers 67 ans voire plus.

Défaire le principe de l'équilibre des retraites recherché par la réforme de 2023 nous exposerait à des sanctions de nos créanciers, mais des adaptations sont possibles :

La réforme des retraites est une nécessité absolue sauf à accumuler une dette indigne ou à préparer les conditions d'une dévalorisation significative des pensions (en Grèce elles ont baissé de 30 %). Annuler les subventions précédemment mentionnées supposerait de faire baisser de 20 % les pensions liquidées. C'est ce qui arriverait si la France devait un jour passer sous tutelle internationale par défaut de paiement.

La France émettra cette année 340 milliards de dette (numéro 1 européen) et en plaçant notre spread 85 points au-dessus de l'Allemagne, nos créanciers nous avertissent que nous ne pourrons plus continuer longtemps sur cette trajectoire insoutenable. Une dégradation de la note de la France en simple A est déjà annoncée par Fitch pour le mois de mars.

Il y a dans cette affaire de la réforme des retraites un sujet de discorde qui cache l'essentiel : les retraites doivent être financées. Mais l'âge légal (64 ans en 2030) exaspère les Français pour au moins deux raisons. Il est attentatoire à la liberté de disposer de sa vie comme on l'entend ; les carrières longues et les métiers pénibles ne s'y reconnaissent pas.

Depuis 2017, le dossier des retraites a été traité en dépit du bon sens. Le Chef de l'État n'avait pas aperçu les effets collatéraux de la réforme à points qui exigeait de refondre les carrières du secteur public (6 derniers mois au lieu des 25 dernières années dans le régime général). À la faveur du Covid, il a jugé opportun d'abandonner une réforme votée à l'arraché mais mal préparée et donc incomprise.

En 2023, on est revenu à une réforme paramétrique mais sans expliquer les données fondamentales qui précèdent. Nouvelle incompréhension.

On avait pourtant, dès 2017, la solution sous les yeux : En effet, la Loi Touraine, votée sous la présidence Hollande, permettait de déplacer chaque année et sans bruit le curseur du nombre d'années de cotisation permettant d'équilibrer les retraites en fonction de la démographie et de l'espérance de vie.

C'est simple, clair et non conflictuel.

Chacun part quand il veut avec une pension liquidée au prorata de ses cotisations.

Il faudra aller assez vite vers les 45 annuités et cesser de nous endetter pour financer l'inactivité.

Maxime Maury